



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail.

Dans le Plan national de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement indique comme objectif de « réduire le délai d'obtention du statut de salarié handicapé ».

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le ministre du Travail :

- Quel délai maximal le Gouvernement entend-il atteindre pour le traitement d'une demande de statut de salarié handicapé ?
- Quel est actuellement le délai moyen de traitement des demandes d'obtention de ce statut ?
- Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il mettre en œuvre afin de réduire ces délais ?
- Le Gouvernement s'est-il fixé un calendrier pour atteindre cet objectif ? Si oui, lequel ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Georges Engel
Député

Ben Streff
Député